



SOURCES *en action*

CONTRAT TERRITORIAL
VIENNE AMONT

Recueil des réalisations du programme
« Sources en action »
2011-2015



Année 2013

Une démarche collective pour la restauration et la préservation de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Vienne.

Engagé en 2011, le programme « Sources en action » constitue une démarche d'envergure associant seize maîtres d'ouvrages (collectivités ou associations) qui mènent des actions en faveur de la restauration et de la préservation des cours d'eau et zones humides du bassin de la Vienne amont (2440 km²). Ce programme pluriannuel est coordonné par le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et l'Établissement Public du Bassin de la Vienne. Il fait l'objet d'un contrat territorial financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Limousin, l'Europe (dans le cadre du plan Loire grandeur nature) ainsi que les départements de la Creuse, de la Corrèze, de la Haute-Vienne, la Fédération Nationale pour la Pêche en France et EDF.

Ce programme a été fondé sur la base de diagnostics récents qui ont révélé la vulnérabilité des milieux aquatiques et des zones humides situés sur le haut bassin de la Vienne et ses affluents. En effet, malgré la richesse et la bonne qualité générale des milieux aquatiques, la ressource en eau n'en demeure pas moins fragile. Cette vulnérabilité se traduit notamment par la dégradation des berges et des lits des cours d'eau, la régression des zones humides, l'envasement et l'ensablement des ruisseaux ou encore la baisse de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Afin d'enrayer cette dégradation et d'améliorer la qualité des rivières ainsi que le cadre de vie des habitants, le programme « Sources en action » comprend environ 500 actions représentant un montant total de 7,5 millions d'euros sur une durée de 5 ans. Ce programme d'actions ambitieux consiste notamment en la restauration et l'entretien des berges des cours d'eau, la diminution de l'impact des obstacles barrant les lits des cours d'eau, la restauration et la gestion

des zones humides, la réduction de l'impact de certaines pratiques agricoles ou sylvicoles ainsi qu'une campagne de communication et de sensibilisation auprès des habitants, usagers et établissements scolaires. De nombreuses actions sont réalisées sur plusieurs années.

Enfin, le programme « Sources en action » s'inscrit dans un objectif général de maintien et de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à l'horizon 2015 (Directive Cadre européenne sur l'Eau) et constitue la déclinaison opérationnelle du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vienne.

Le recueil des réalisations a pour objectif de présenter chaque année et de façon synthétique, les résultats des principales actions menées par thématique dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Sources en action ».

Arrivée à mi-parcours de sa réalisation, l'année 2013 a été marquée par une phase de bilan et une actualisation du programme dans le cadre d'un avenant pour les années 2014-2015. Durant cette 3^{ème} année de mise en œuvre du programme « Sources en action », certains volets ont été amplifiés tels que les aménagements agricoles pour lutter contre le piétinement des berges et des lits par le bétail ou la restauration de la continuité écologique au niveau des petits ouvrages hydrauliques (ponts, buses, etc.). Les différents maîtres d'ouvrages du programme et les partenaires techniques et financiers sont donc plus mobilisés que jamais pour poursuivre la dynamique engagée depuis 2011.

➤ Principales thématiques

- 1/ Animation du programme Sources en action
- 2/ Acquisition de connaissances
- 3/ Réduction des dégradations morphologiques en milieu agricole
- 4/ Restauration de la continuité écologique
- 5/ Restauration, entretien des berges et du lit des cours d'eau
- 6/ Gestion et restauration des zones humides
- 7/ Gestion des étangs
- 8/ Gestion forestière
- 9/ Communication – Sensibilisation – Éducation à l'environnement
- 10/ Bilan financier général

1/ Animation du programme

« Sources en action »

🎯 Objectif

Animer et mettre en œuvre le programme d’actions du contrat territorial Vienne amont.

Descriptif général des actions

L’animation est un aspect primordial dans le cadre de la concrétisation des actions sur les cours d’eau et les milieux aquatiques.

Au-delà de la mise en œuvre et du suivi technique des actions et des travaux, les techniciens assurent le lien entre les propriétaires, les riverains des cours d’eau, les agriculteurs, le grand public et les partenaires techniques et financiers. Les aspects administratifs sont également gérés généralement par les techniciens animateurs.

Dans l’organisation actuelle du programme « Sources en action », différents types de postes

sont subventionnés et se répartissent selon différentes fonctions :

- gestion et suivi des actions et travaux sur les cours d’eau ;
- gestion et suivi des actions et travaux sur les zones humides ;
- gestion des travaux en relation avec le monde agricole ;
- coordination du contrat.

+ Résultats 2013

Type	Contenu	Maîtres d’ouvrages concernés
Suivi des travaux cours d’eau	2,5 ETP (3 techniciens)	CC Bourgneuf-Royère de Vassivière (0,75 ETP) CC Bourgneuf-Royère de Vassivière (0,75 ETP) Syndicat Mixte Monts et Barrages (1 ETP) CC Creuse Grand Sud (auparavant CC Plateau de Gentioux) (0,75 ETP)
Gestion des zones humides	2 ETP (2 techniciens)	CEN Limousin (2 ETP)
Suivi des travaux en relation avec l’agriculture	1 ETP (2 techniciens)	Syndicat Mixte Monts et Barrages (0,5 ETP) PNR de Millevaches en Limousin (0,5 ETP)
Coordination du contrat	1,3 ETP (3 techniciens)	PNR de Millevaches en Limousin (0,5 + 0,3 ETP) EPTB Vienne (0,5 ETP)
TOTAL	6,8 ETP	

💬 Commentaires

Les 16 porteurs de projets, signataires du contrat territorial, ont tous un ou plusieurs techniciens en charge du suivi et de l’animation des actions programmées. Au total, 21 techniciens participent à l’animation du programme. En outre, 8 d’entre eux (à temps plein ou à temps partiel) bénéficient de financements.



Réception de travaux de continuité écologique (Syndicat Monts et Barrages)



Journée d’échanges techniques avec Limoges Métropole (EPTB Vienne)



Animation agricole (CC Bugeat-Sornac)



Animation zones humides (CEN Limousin)



Réunion du comité de pilotage du programme (EPTB Vienne)

2/ Acquisition de connaissances

📌 Objectif

Acquérir des connaissances sur l'état des cours d'eau et des milieux aquatiques.
Réaliser des études préalables ou complémentaires pour la mise en œuvre d'actions et de travaux.

Descriptif général des actions

Préalablement à la mise en œuvre d'aménagements et de travaux sur les cours d'eau ou zones humides, des études sont menées afin d'évaluer les sources des perturbations, identifier et dimensionner les solutions possibles, proposer un protocole de mise en œuvre des aménagements ou travaux.
En outre, des études de connaissances du milieu aquatique (suivi piscicole) permettent d'évaluer l'état des milieux et de suivre leur évolution sur plusieurs

années et ainsi de mesurer l'efficacité des actions menées.
Enfin, préalablement à la mise en place d'actions et l'utilisation de fonds publics sur le domaine privé et conformément à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, les collectivités maîtres d'ouvrages doivent déposer auprès de l'administration une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui fait l'objet d'une enquête publique.

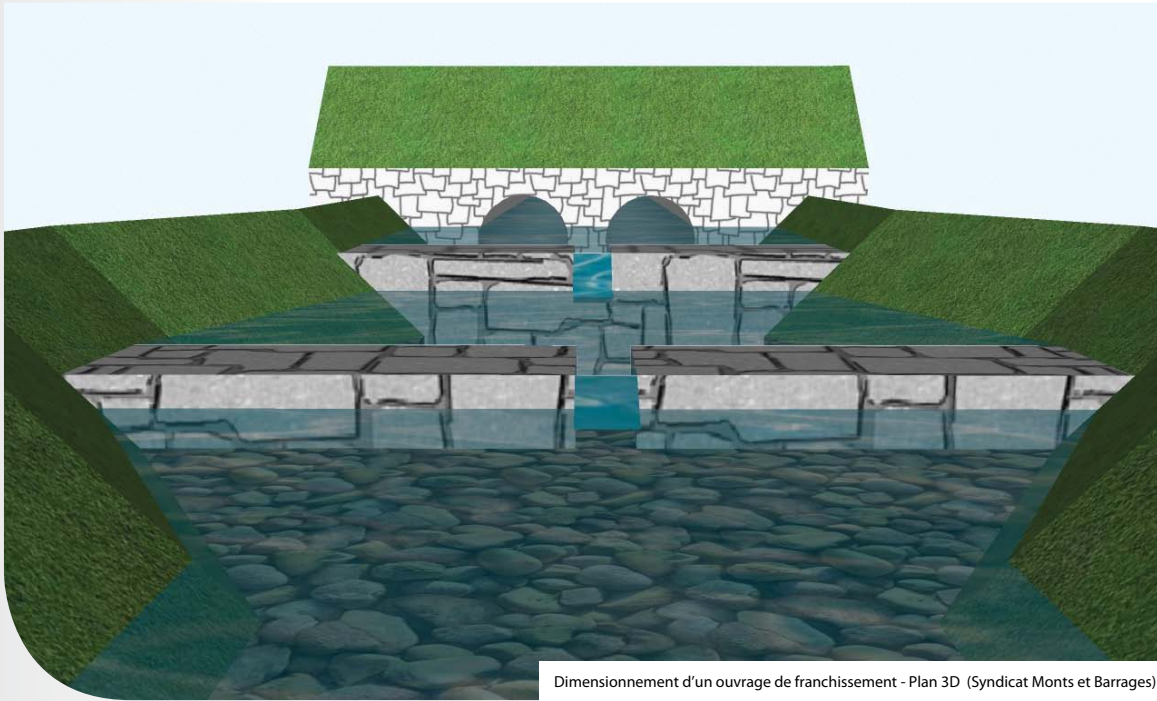
+ Résultats 2011 - 2012 - 2013

Type	2011	2012	2013	TOTAL	Maîtres d'ouvrages concernés
Études préalables «Continuité écologique» au niveau d'ouvrages transversaux ou de plans d'eau	12	12	14	38	Syndicat Mixte Monts et Barrages Fédération de pêche de la Haute-Vienne CIATE
Études diagnostic complémentaires «Hydromorphologie des cours d'eau»	2	1		3	CC Creuse Grand Sud Fédération de pêche de la Haute-Vienne
Études de connaissances des milieux aquatiques (suivi piscicole ou autres espèces)	1	1	1	3	Fédération de pêche de la Haute-Vienne CC Bourganeuf-Royère de Vassivière
Etudes de suivi de la qualité des zones humides (bryophytes)		1	2	3	CEN Limousin
Dossiers de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)	3			3	CC Creuse Grand Sud CIATE Syndicat Mixte Monts et Barrages
TOTAL	18	15	17	50	

💬 Commentaires

En 2013, différentes études ont été menées concernant principalement la mise en place de travaux d'aménagements sur les obstacles à la continuité écologique (seuils, étangs, buses et passages de routes). Ces études sont réalisées soit en interne par les maîtres d'ouvrages lorsqu'il s'agit d'aménagements

simples (cas majoritaires en 2013), soit par des bureaux d'études dans des cas plus complexes. Une étude pour inventorier les moules d'eau douce a également été menée ainsi que des suivis sur les bryophytes pour juger de l'état de conservation de zones humides.



Dimensionnement d'un ouvrage de franchissement - Plan 3D (Syndicat Monts et Barrages)



Dimensionnement d'un ouvrage de franchissement (Syndicat Monts et Barrages)

3/ Réduction des dégradations morphologiques en milieu agricole

📌 Objectif

Lutter contre le piétinement des berges par les bovins en proposant des solutions d'abreuvement du bétail.
Mettre en défens les berges.
Améliorer les conditions de franchissement des cours d'eau.

Descriptif général des actions

Les dégradations morphologiques en milieu agricole ont été mises en évidence dans différents diagnostics menés comme étant une des principales causes de la dégradation de la qualité morphologique des ruisseaux du territoire.

Les effets du piétinement du bétail s'abreuvant au cours d'eau et le passage répété d'animaux ou d'engins agricoles dans le lit du cours d'eau, engendrent des

problèmes d'érosion (dégradation des berges et du lit) et des remises en suspension des limons et sables, outre la destruction des berges et des lits. L'apport excessif de ces matériaux dans les cours d'eau induit en particulier une diminution de la fonctionnalité des frayères à salmonidés (truite fario) par colmatage et ensablement du fond du lit. Les actions consistent à protéger les cours d'eau par leur

mise en défens (clôtures amovibles ou fixes, etc.) tout en permettant l'abreuvement du bétail (pompe de prairie, abreuvoir gravitaire, etc.) ou le passage des animaux et engins agricoles d'une parcelle à l'autre (passerelles, passages à gués empierrés, etc.).

Ces actions contribuent en outre à améliorer la gestion des troupeaux par les exploitants et à limiter les problèmes sanitaires.

+ Résultats 2011 - 2012 - 2013

Type	2011	2012	2013	TOTAL	Maîtres d'ouvrages concernés
Nombre d'agriculteurs contactés	42	81	138	262	CC Bourganeuf Royère de Vassivière Syndicat Mixte Monts et Barrages Fédération de pêche de la Creuse Fédération de pêche de la Corrèze CEN Limousin CIATE CC Creuse Grand Sud PNR de Millevaches en Limousin
Nombre d'abreuvoirs installés	21	39	31	90	
Nombre de franchissements de cours d'eau réalisés (passerelles, passages à gués...)	33	34	59	125	
Linéaire de clôtures mis en place	5 947 m	11 710 m	17 675 m	35 332 m	
Nombre d'agriculteurs contactés dans le cadre des Mesures Agri-Environnementales (MAE)	15	10		25	PNR de Millevaches en Limousin
Nombre de diagnostics effectués dans le cadre des MAE	8	10	6	24	
Surface de MAE contractualisée	57 ha	75 ha		132	



Descente aménagée pour l'abreuvement (CC Creuse Grand Sud)



Abreuvoir gravitaire (Syndicat Monts et Barrages)



Passage à gué (CEN Limousin)



Plantations et clôtures (CIATE)



Passerelle sur ruisseau (Syndicat Monts et Barrages)

💬 Commentaires

Depuis 2011, le nombre d'aménagements permettant de réduire l'impact du piétinement des bovins sur les cours d'eau (abreuvoirs et clôtures) est en augmentation. En effet, depuis 2011, 35 km de cours d'eau ont été mis en défens, 90 abreuvoirs ont été installés et 125 ouvrages de franchissement de cours d'eau (pouvant également faire l'objet de sites d'abreuvement lorsqu'il s'agit de passages

à gués) ont été réalisés ! Le nombre d'agriculteurs contactés et sensibilisés est également en augmentation en lien avec l'animation menée sur le terrain par les techniciens des différentes structures impliquées sur cette thématique (au total 262 agriculteurs contactés dans le cadre de la démarche). Une montée en puissance de ce volet est ainsi observée.

4/ Restauration de la continuité écologique

📌 Objectif

Permettre la migration des espèces piscicoles (montaison et dévalaison).
Améliorer les écoulements et le transfert des sédiments.

Descriptif général des actions

De nombreux ouvrages sont implantés sur les cours d'eau du bassin de la Vienne amont. Divers usages étaient historiquement associés à ces seuils : utilisation de la force motrice de l'eau au niveau de moulins, irrigation des terres agricoles... Certains ouvrages sont aujourd'hui équipés de turbines hydroélectriques mais la grande majorité d'entre eux ne fait

plus l'objet d'une gestion régulière et se dégrade rapidement. La fragmentation des cours d'eau par ces obstacles provoque des perturbations du fonctionnement des milieux aquatiques et de la continuité écologique des cours d'eau. Les espèces piscicoles ne peuvent plus effectuer leurs migrations et les sédiments sont bloqués dans les retenues liées aux

ouvrages. De plus, la mise en bief d'une portion de cours d'eau induit des dégradations de sa qualité (augmentation de température, diminution de l'oxygène dissous) et une évaporation non négligeable. La restauration de la continuité écologique est un enjeu fort du programme « Sources en action ».

+ Résultats 2011 - 2012 - 2013

Type	2011	2012	2013	TOTAL	Maîtres d'ouvrages concernés
Nombre de propriétaires d'ouvrages rencontrés	15	23	14	52	CIATE Syndicat Mixte Monts et Barrages CC Bourganeuf-Royère de Vassivière Fédération de pêche de la Corrèze
Nombre de diagnostics ou d'études préalables engagées	12	10	13	35	CIATE Syndicat Mixte Monts et Barrages Fédération de pêche de la Corrèze
Nombre d'ouvrages effacés	3	1	2	6	Syndicat Mixte Monts et Barrages CIATE
Nombre d'ouvrages équipés ou réaménagés	4	3	4	11	Syndicat Mixte Monts et Barrages CIATE Fédération de pêche de la Corrèze
Nombre de buses remplacées (franchissement routier)	1	2	5	8	CC Bourganeuf Royère de Vassivière Syndicat Mixte Monts et Barrages Fédération de pêche de la Corrèze CC Creuse Grand Sud

💬 Commentaires

La restauration de la continuité écologique sur les 3 premières années de mise en œuvre du programme concernant essentiellement des petits ouvrages hydrauliques (seuils de ponts, radiers, buses, etc.). La restauration de la continuité au niveau de ces obstacles situés en général au niveau des passages de routes, chemins ou pistes forestières et sur des petits cours d'eau, a permis de rendre accessible de nombreuses zones de frayères ou dites « pépinières » sur le territoire.

Ainsi, depuis 3 ans, 25 ouvrages ont été aménagés ou supprimés. Le nouveau classement des cours d'eau selon l'article L.214-17 du Code de l'environnement a été approuvé en juillet 2012.

Aussi, en lien avec la mise en œuvre de cette réglementation visant la restauration de la continuité écologique des cours d'eau et le délai de 5 ans imposé pour la mise en conformité des ouvrages, ce volet devrait monter en puissance dans les prochaines années, en particulier pour les ouvrages de tailles importantes. Différentes études diagnostics sont désormais terminées ou en cours.



Franchissement de cours d'eau par une buse cadre (Fédération de pêche de la Corrèze)



Franchissement d'une buse par installation de prébarrages (Syndicat Monts et Barrages)



Mise en place de prébarrages pour franchissement d'un radier de pont (Syndicat Monts et Barrages)

5/ Restauration-entretien des berges et du lit des cours d'eau

🎯 Objectif

Restaurer et entretenir de manière douce et sélective la ripisylve (végétation des berges).
Gérer sélectivement les embâcles. Restaurer la morphologie des berges et du lit du cours d'eau.

Descriptif général des actions

Après la tempête de 1999, les collectivités ont pris conscience des nécessités d'entretien et de gestion de la végétation des berges des cours d'eau. L'entretien incombe réglementairement au propriétaire riverain.

Les actions menées sur la végétation ont pour objet la gestion douce et sélective des espèces inféodées aux berges des cours d'eau (maintien d'une ripisylve équilibrée).

Les objectifs sont de maintenir la berge en particulier lors des crues, de limiter la formation d'embâcles, d'éviter la « fermeture » des cours d'eau et de maintenir une biodiversité d'espèces autochtones.

Par ailleurs, la gestion des embâcles existants permet de supprimer ceux posant des problèmes en termes de continuité écologique ou de sécurité publique et de laisser en place voir

consolider ceux qui offrent des fonctions écologiques intéressantes (zones de caches pour les poissons, diversification des écoulements et des granulométries).

Enfin, des travaux de protection de berges de préférence avec des techniques de génie végétal ou de diversification des écoulements afin de limiter l'ensablement sont également menés.

+ Résultats 2011 - 2012 - 2013

Type	2011	2012	2013	TOTAL	Maîtres d'ouvrages concernés
Linéaire de berges entretenues	5 000 m	23 032 m	17 088 m	45 120 m	Syndicat Mixte Monts et Barrages Fédération de pêche de la Creuse Fédération de pêche de la Haute-Vienne CC de Bugeat-Sornac
Linéaire de berges restaurées intégrant la gestion des embâcles et la gestion des encoches d'érosion	22 743 m	16 534 m	17 835 m	55 912 m	CC Bourgneuf Royère de Vassivière Syndicat Mixte Monts et Barrages CC Vézères Monédières CIATE Fédération de pêche de la Corrèze Fédération de pêche de la Haute-Vienne CC Creuse Grand Sud CC de Bugeat-Sornac
Restauration - renaturation du lit mineur - Linéaire de cours d'eau avec ouvrages de diversification des écoulements	4 sites et 250 m	2 sites et 300 m	9 sites	15 sites et environ 550 m	CC Bourgneuf Royère de Vassivière Fédération de pêche de la Corrèze
Surface de plantations de ripisylve	-	-	300 m (50 unités plantés)	300 m (50 unités plantés)	CIATE
Gestion des espèces exotiques envahissantes	-	2	4	6 stations	CC Bourgneuf Royère de Vassivière CC Creuse Grand Sud

💬 Commentaires

Dans les secteurs et portions de cours d'eau le nécessitant, différentes actions sont programmées durant les 5 années de mises en œuvre du programme en terme d'entretien/restauration des berges et de gestion des embâcles.

En 2013, environ 35 km de berges de cours d'eau ont été entretenus ou restaurés via des actions de bûcheronnage, d'enlèvement d'embâcles, de débroussaillage ou de plantation de ripisylve (végétation des berges).

Au total, depuis le démarrage du contrat, ce sont plus de 100 km de berges de cours d'eau qui ont été gérées. En outre, 6 stations présentant des espèces exotiques envahissantes (renouée du japon notamment) ont été traitées.



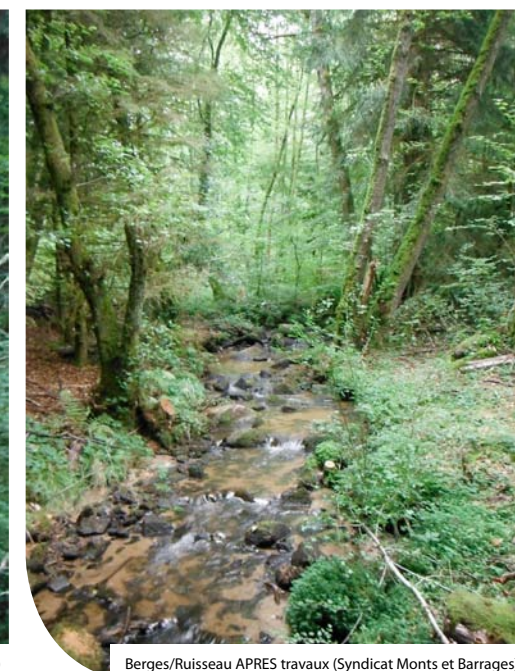
Berges/Ruisseau AVANT travaux (Syndicat Monts et Barrages)



Berges/Ruisseau APRES travaux (Syndicat Monts et Barrages)



Berges/Ruisseau AVANT travaux (Syndicat Monts et Barrages)



Berges/Ruisseau APRES travaux (Syndicat Monts et Barrages)



Protection de berge par génie végétal (CIATE)

6/ Gestion et restauration des zones humides

🎯 Objectif

Restaurer et préserver les zones humides. Gérer les zones humides.

Descriptif général des actions

Au-delà de la biodiversité remarquable de ces milieux, les zones humides ont un rôle important en matière de protection de la qualité de l'eau et de régulation de l'hydrologie des cours d'eau.

Les actions menées dans le cadre du programme «Sources en action» sont de 2 types :

- d'une part, des actions d'acquisition foncière ou d'intervention sur des terrains privés par convention ou bail permettent de mener des travaux de restauration (bûcheronnage, fauche, gyrobroyage, remise en pâturage...) ainsi que des actions de préservation. Des plans de gestion et des suivis écologiques sont également mis en œuvre afin de mener une gestion cohérente des zones humides.
- d'autre part, un Réseau Zones Humides (RZH) est mis en œuvre afin d'apporter des conseils, en particulier aux exploitants agricoles, et d'échanger les savoir-faire pour la gestion des milieux humides.



+ Résultats 2011 - 2012 - 2013

Type	2011	2012	2013	Maîtres d'ouvrages concernés
Nombre de gestionnaires adhérents au RZH	22			CEN Limousin en partenariat avec les Communautés de Communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière et Creuse Grand Sud, le Syndicat Mixte Monts et Barrages et le PNR de Millevaches en Limousin
Surface contractualisée dans le RZH	240 ha			
Nombre de visites conseil dans le cadre du RZH	41			
Nombre de gestionnaires de zones humides rencontrés	35			CEN Limousin
Nombre d'exploitants partenaires sur les sites gérés	22			
Surface totale gérée	660 ha			
Surface de zones humides dans les sites gérés	339 ha			
Surface de tourbières dans les sites gérés	270 ha			
Surface pâturée	380 ha			
Surface de travaux de bucheronnage, gyrobroyage, décapage...	2,1 ha	3,5 ha	6 ha	
Linéaire de clôtures fixes et mobiles mises en place dans les sites gérés	965-4150	4600-4150	3770-9260	
Nombre de sites disposant d'un protocole de suivis	10			
Actions sur les zones humides menées dans le cadre des MAE	Cf. « volet 3 : Réduction des dégradations morphologiques en milieu agricole »			PNR de Millevaches en Limousin

💬 Commentaires

En partenariat avec différentes collectivités engagées dans le programme Sources en action, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Limousin porte la majorité des actions concernant les zones humides (hors MAE animées par le PNR de Millevaches).

Les actions combinent sur un même territoire à la fois de la maîtrise foncière ou d'usage, cœur de métier des CEN, mais également de l'assistance technique auprès

de divers partenaires. Ainsi, sur la Vienne amont, le CEN dispose d'un réseau de 26 sites représentant une surface totale de 660 hectares dont 340 en zones humides.

De nombreux agriculteurs sont associés à la démarche : 22 dans le cadre du réseau Zones humides et 22 sur les sites gérés.



Gestion d'une zone humide et d'un ruisseau en tête de bassin (CEN Limousin)



Restauration d'une zone humide par remise en place d'un pâturage (CEN Limousin)

📌 Objectif

Diminuer l'impact des étangs sur les cours d'eau et les milieux aquatiques.
Mettre en place des actions d'aménagement ou d'effacement des étangs.
Sensibiliser à une meilleure gestion des étangs.

Descriptif général des actions

Les étangs sur le bassin de la Vienne ont été majoritairement créés dans les années 70 à des fins de loisirs et d'agrément. L'absence de gestion ou le mauvais état d'une grande partie d'entre eux induisent des dégradations de la qualité de l'eau (réchauffement de l'eau, apport de matières en suspension lors des vidanges, eutrophisation et développement de cyanobactéries, etc.) et des milieux aquatiques (présences d'espèces invasives, obstacles infranchissables, etc.).

Ces impacts sont d'autant plus marqués que les étangs sont souvent établis en barrage des petits cours d'eau et parfois en « chapelet ».
Les actions ont pour objectif de sensibiliser les propriétaires à une meilleure gestion des étangs et d'apporter des solutions pour la mise en place d'aménagements diminuant les impacts ou pour la restauration de la continuité écologique (mise en dérivation, effacement).

+ Résultats 2011 - 2012 - 2013

Type	2011	2012	2013	TOTAL	Maîtres d'ouvrages concernés
Nombre de propriétaires sensibilisés à une meilleure gestion	6	-	3	9	Syndicat Mixte Monts et Barrages PNR de Millevaches en Limousin
Nombre d'étangs effacés	-	1	-	1	Syndicat Mixte Monts et Barrages



Etang communal de la Croisille-sur-Briançon faisant l'objet d'un projet de dérivation (EPTB Vienne)

💬 Commentaires

Malgré l'importance de la problématique et les enjeux liés à la restauration de la morphologie des cours d'eau et à l'atteinte du bon état en 2015, ce volet est globalement peu développé dans le programme « Sources en action ».
Au-delà des travaux et aménagements qui pourraient être mis en place, notamment des effacements d'ouvrages avec remise en état du milieu, les actions de sensibilisation par les animateurs de terrain sont très importantes et doivent être incitées.
En 2012, 1 effacement d'étang a été réalisé par le Syndicat Mixte Monts et Barrages.
Sur les 3 premières années de mise en œuvre du programme, 9 propriétaires ont été sensibilisés à une

meilleure gestion.
En outre, le volet réglementaire doit également être considéré prioritairement car de nombreux étangs doivent être mis aux normes.
Afin de créer des conditions favorables à la mise en œuvre d'actions et d'inciter les maîtres d'ouvrages à mettre en place un volet étangs dans les contrats territoriaux, l'EPTB Vienne a décidé de mettre en place une stratégie étangs visant à accompagner les techniciens et animateurs des collectivités territoriales assurant des actions de gestion et restauration des milieux aquatiques sur le bassin de la Vienne.
Cette stratégie a démarré en 2014.



Rupture accidentelle d'une digue d'étang (Syndicat Monts et Barrages)

🎯 Objectif

Limiter l'impact de certaines pratiques forestières sur les cours d'eau et zones humides.
 Sensibiliser les propriétaires et exploitants à une bonne gestion de la forêt.

Descriptif général des actions

De nombreux boisements, en particulier de résineux, ont été plantés sur le bassin de la Vienne amont depuis les années 70.
 L'exploitation forestière peut engendrer des phénomènes d'érosion, en particulier lors des coupes à blancs sur des zones de pentes, et en bordure de cours d'eau, provoquer un ensablement des cours d'eau.
 De plus, le franchissement des cours d'eau par les engins est problématique (risque de pollution par les

hydrocarbures, érosion des berges et des lits des cours d'eau, etc.). L'apport excessif de matériaux sableux a un impact sur la fonctionnalité des frayères à truite et provoque une homogénéisation du substrat du fond du lit.
 Les actions visent principalement à sensibiliser les propriétaires et exploitants au travers de rencontres, chantiers de démonstrations ou journées de formations.

+ Résultats 2011 - 2012 - 2013

Type	2011	2012	2013	TOTAL	Maîtres d'ouvrages concernés
Nombre de propriétaires ou d'exploitants forestiers contactés	3	24 (dont 22 lors d'une formation)	3	30	Syndicat Mixte Monts et Barrages CEN Limousin PNR de Millevaches en Limousin
Nombre de chantiers encadrés (surface abattage)	1 (2 ha)	1 (0,4 ha)	-	2 (2,4 ha)	Syndicat Mixte Monts et Barrages Fédérations de pêche de la Corrèze
Nombre de journées de formations organisées	2	1/2	-	2,5	PNR de Millevaches en Limousin CC Bourganeuf-Royère de Vassivière



Érosion des sols suite à une coupe à blanc forestière (PNR de Millevaches)



Projet de suppression de résineux en bordure de cours d'eau (PNR de Millevaches)

💬 Commentaires

Il s'agit d'un volet peu développé dans la programmation du programme « Sources en action ». Les actions de formations et d'animation devraient cependant s'amplifier durant les 5 années de mise en œuvre du contrat. La Communauté de communes de Bourganeuf Royère de Vassivière a notamment

organisé en 2012 une formation qui a réuni 22 acteurs forestiers du territoire. Au total, 2 chantiers forestiers ont été encadrés pour une surface d'abattage de 2,4 ha en bordure de cours d'eau ou sur zones humides. Le PNR de Millevaches en Limousin souhaite se mobiliser sur cette thématique en lien avec sa Charte.

9/ Communication – Sensibilisation – Éducation à l’environnement

🎯 Objectif

Communication auprès du public et sensibilisation et animation auprès des scolaires sur les enjeux de la protection et la restauration des cours d’eau et zones humides du bassin de la Vienne amont.

Descriptif général des actions

La communication et la sensibilisation menées dans le cadre du programme « Sources en action » visent le grand public mais également les scolaires. Au travers d’animations sur le terrain, de réunions publiques, de journées d’échanges, de conférences et d’animations dans les écoles, les différents enjeux de la protection des cours d’eau, milieux aquatiques et zones humides du

bassin de la Vienne amont sont présentés. En outre, un plan de communication a été élaboré afin de proposer des supports de communication (lettres d’information, site internet, plaquettes, etc.) et d’accompagner les différents maîtres d’ouvrages dans la construction d’actions de communication.

+ Résultats 2011 - 2012 - 2013

Type	2011	2012	2013	TOTAL	Maîtres d'ouvrages concernés
Nombre de support de communication produits (plaquettes, lettres d'information, site internet ou rubrique dédiée, article de presse...)	17	33	37	87	CC Bourgneuf-Royère de Vassivière EPTB Vienne Syndicat Mixte Monts et Barrages CC Creuse Grand Sud CPIE des Pays Creusois Limousin Nature Environnement CEN Limousin PNR de Millevaches en Limousin
Nombre de participants aux conférences – débats	291	120	92	252	Limousin Nature Environnement CC Bourgneuf-Royère de Vassivière PNR de Millevaches en Limousin Syndicats Monts et Barrages CC Creuse Grand Sud
Nombre de participants aux sorties découvertes	294	139	167	600	CC Bourgneuf-Royère de Vassivière Limousin Nature Environnement PNR de Millevaches en Limousin
Nombre de classes ou centres de loisirs ayant bénéficiés d'une animation	18	13	7	38	CPIE des Pays Creusois Limousin Nature Environnement CC Bourgneuf-Royère de Vassivière PNR de Millevaches en Limousin CC Creuse Grand Sud
Nombre de participants aux manifestations, salons, expositions thématiques et stands	3100	1348	4424	8872	CC Bourgneuf-Royère de Vassivière CC Creuse Grand Sud



Tournage d'images pour la réalisation d'une vidéo (EPTB Vienne)



Guillaume RODIER
PNR de Millevaches en Limousin

Interview vidéo «Sources en action» (EPTB Vienne)

💬 Commentaires

La communication et la sensibilisation du public est un volet important du programme « Sources en action ». Depuis son démarrage, grâce à des manifestations telles que « L’eau dans tous ses états » organisée par la Communauté de communes de Bourgneuf – Royère de Vassivière ou aux conférences et sorties découvertes organisées par Limousin Nature Environnement ou le CEN Limousin, environ 10 000 personnes ont pu être sensibilisées aux problématiques liées à la gestion de l’eau. Divers supports de communication ont également été réalisés durant ces 3 premières années : 87 supports comprenant des plaquettes, bulletins communaux, sites ou pages Internet, etc. En outre, la mise en œuvre du plan de communication porté par l’EPTB Vienne a également permis la création de divers supports (vidéo de présentation

du programme, recueils des réalisations 2011 et 2012, exposition, lettres d’information, etc.).

Le site Internet www.sourcesenaction.fr est en ligne depuis juillet 2012 et a été consulté 1261 fois par 944 utilisateurs en 2013. La plaquette de présentation du programme a été téléchargée plus de 600 fois !

Enfin, Limousin Nature Environnement et le CPIE des Pays Creusois continuent de mener le volet «éducation à l’environnement» auprès des élèves des écoles du territoire (5 classes concernées en 2013 mais uniquement par LNE, le CPIE des Pays Creusois a décidé de réviser son programme d’intervention). La sensibilisation des classes s’inscrit dans un cycle de formation réparti tout au long de l’année scolaire.

10/ Bilan financier général

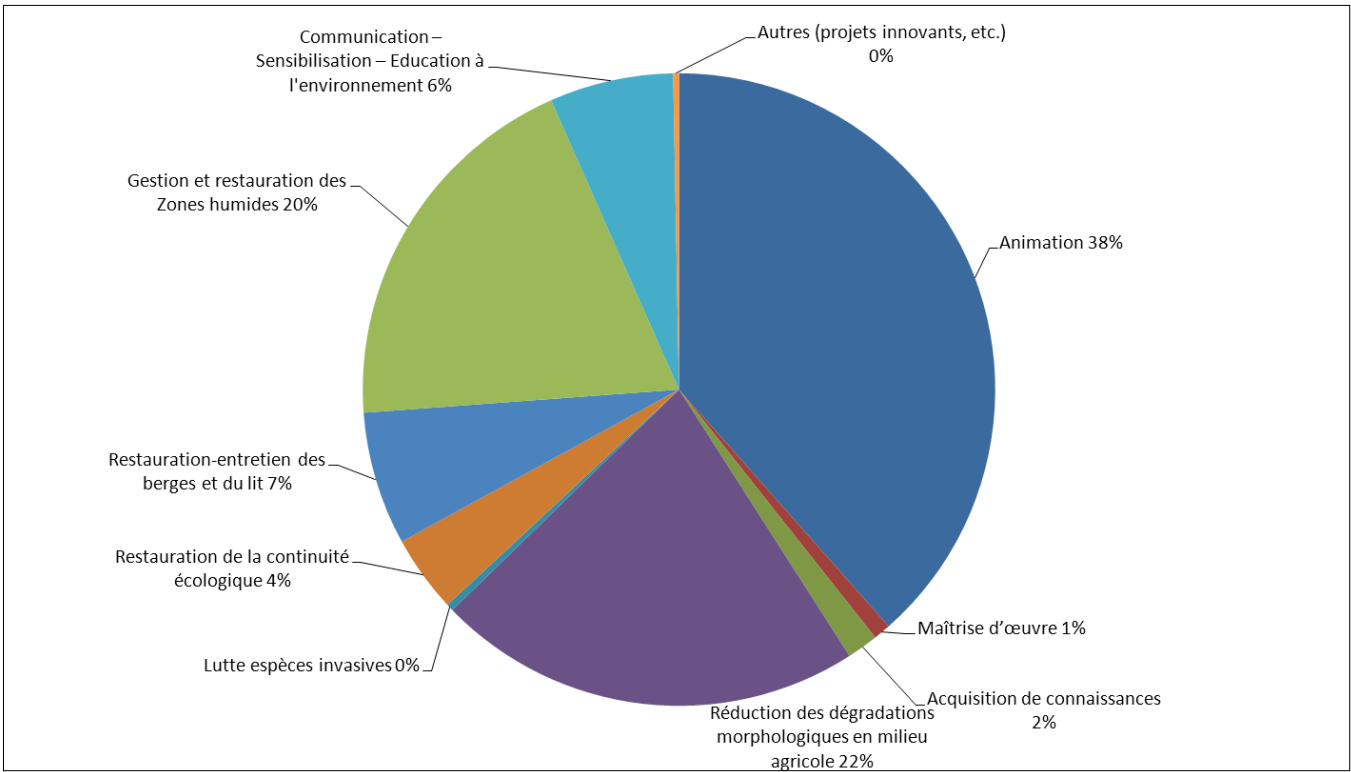
Le montant global dépensé ou engagé pour l'année 2013 est de l'ordre de 797 000 €.

Ce montant représente 61 % du montant total retenu par les maîtres d'ouvrages en début d'année 2013 (1 309 242 €). Ces taux de dépenses sont à mettre en relation avec différents aspects évoqués dans les suivis annuels :

- certaines actions toujours en cours à la parution du bilan (décalage observé depuis la 1ère année du contrat),
- économies réalisées sur certains types d'actions,
- annulation ou report d'actions initialement programmées,
- ajout de nouvelles actions en fonction des opportunités ou évolution des priorités.

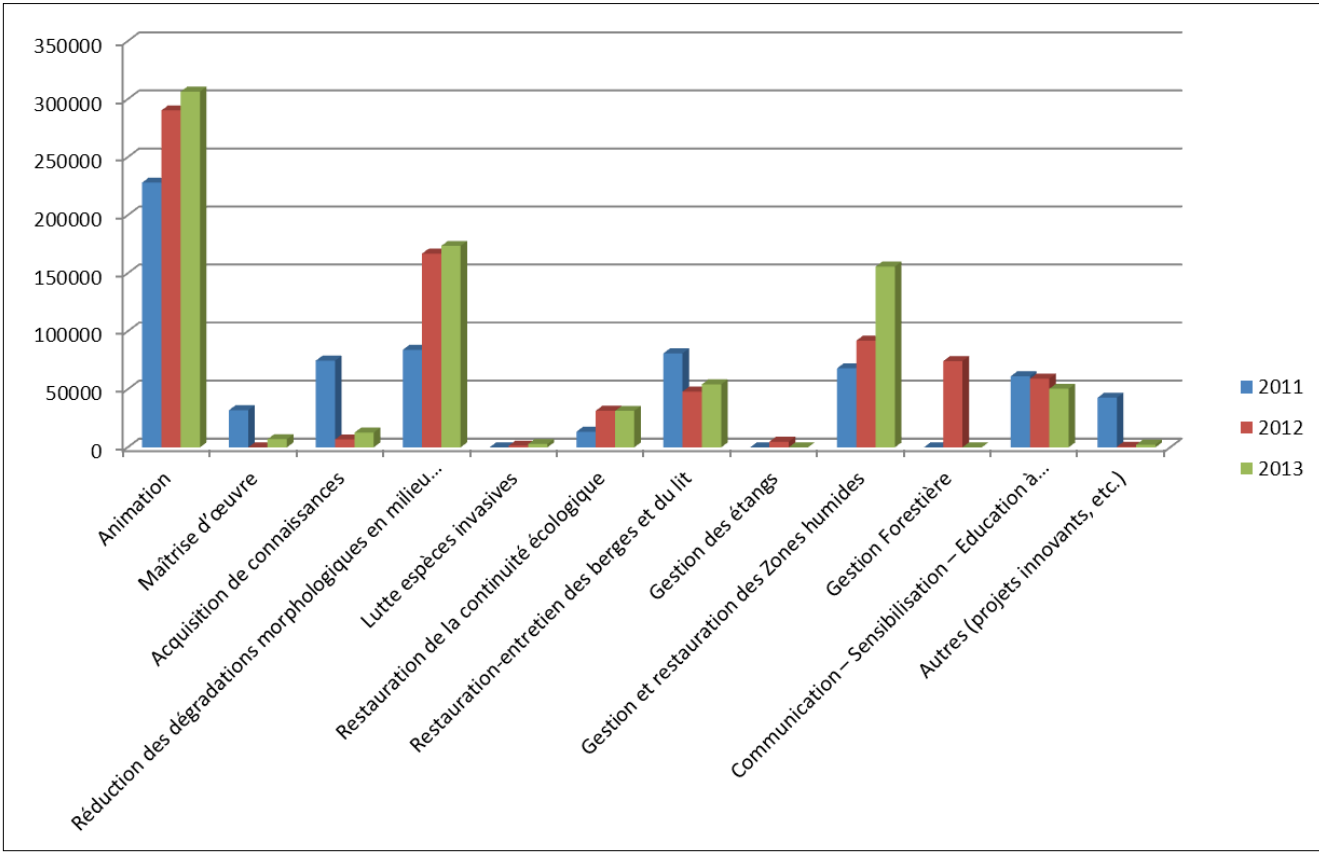
Comparativement au montant total du programme « Sources en action » sur les 5 années de mise en œuvre, le montant total dépensé sur la période 2011-2013 correspond à environ 30 % du coût global du programme (7 536 498 €).

La répartition globale des montants financiers par grande thématique est la suivante :



Les principaux postes de dépenses sont l'animation du contrat qui représente en cumulé, 35 % du montant total de l'année 2013, puis la réduction des dégradations morphologiques en milieu agricole (25 %) et enfin, la gestion et la restauration des zones humides (20 %).

La figure suivante permet de juger de l'évolution des thématiques durant les 3 premières années de mise en œuvre du programme « Sources en action » et d'observer la montée en puissance de certaines actions présentant des enjeux importants sur le territoire :





SOURCES en action

CONTRAT TERRITORIAL
VIENNE AMONT

Les coordonnateurs du programme

Etablissement Public
du Bassin de la Vienne

EPTB Vienne

18 rue Soyuz
87068 LIMOGES cedex
05 55 06 39 42

Contact : Cédric Malraison
c.malraison@eptb-vienne.fr



PNR de Millevaches en Limousin

Place des Porots
19250 Meymac
05 55 95 10 01

Contact : Guillaume Rodier
g.rodier@pnr-millevaches.fr

www.sourcesenaction.fr



Le programme Sources en action est financé par :



Ce programme est cofinancé par
l'Union européenne.
L'Europe s'engage dans le bassin
de la Loire avec le Fonds européen
de développement régional.

